COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 2 JUIN 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – Mme Escroignard (Comité) – M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.
En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.
ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF

- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 30 05 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

BEAUCHAMP AS : Mail du 24 05 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

CERGY PONTOISE FC : Mail du 30 05 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

DEUIL ENGHIEN FC : Mail du 03 06 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

ENTENTE SSG : Mail du 28 05 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

ERMONT AMS : Mail du 27 05 25
Pris note de votre demande pour la JND. La commission positionne vos 4 équipes le 14/06/25 matin.

GROSLAY FC : Mail du 02 06 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 15/06/25 matin

MENUCOURT AS : Mail du 02 06 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

THILLAY ESM : Mail du 27 05 25
Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND. La commission positionne vos équipes le 14/06 après-midi

VEXIN AS : Mail du 28 05 25
Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs. La commission transmet au secrétariat l'annulation de l'amende

2ème APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10

PONTOISIENNE JS 21 : 2ème appel de la feuille de match n° 30143701 – critérium 10 série 1 poule A du 24/05/25 contre BOUFFEMONT ACF 21

ST PRIX ES 22 : 2ème appel de la feuille de match n° 53043435 – critérium 10 série 2 poule B du 24/05/25 contre VEXIN AS 22

ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 & 22 : 2ème appel des feuilles de matchs n° 30149408 & 30149453 – critérium 10 série 2 poules E & F du 24/05/25 contre COURDIMANCHE AS 21 & 22

MONTMORENCY FC 22 : 2ème appel de la feuille de match n° 30149457 – critérium 10 série 2 poule F du 24/05/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 22

CRITERIUM U11

BONNEUIL ASC 95 : 2ème appel de la feuille de match n° 30168305 – critérium 11 série 1 poule B du 24/05/25 contre PARMAIN AC 1

JND 2025

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera, comme la saison dernière, sur 2 jours : Samedi 14 Juin matin et après-midi et Dimanche 15 Juin matin sur les installations du club de ROISSY US.

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 14/06		Dimanche 15/06
	Matin	Après-Midi	Matin
ADAMOIS OL	4		
ARGENTEUIL FC		5	
ARGENTEUIL RC	2		
ARNOUVILLE FAS		4	
AUVERS ENNERY FC	3		
BEAUCHAMP AS			5
BELLOY ST MARTIN ASC		Abs	
BEZONS USO	2		
BOUFFEMONT ACF		3	
BRUYERES BERNES USM	2		
CERGY PONTOISE FC			8
CHAMPAGNE SFC			4
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			1
CORMEILLAIS ACS	5		
COSMO TAVERNY			7
COURDIMANCHE AS		4	
DEUIL ENGHIEN FC	4		
DOMONT FC		Abs	
EAUBONNE CSM		6	
ECOUEN FC			5
ENTENTE BEAUMONT MOURS	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	Abs		
ENTENTE SSG	5		
ERAGNY FC		5	
ERMONT ACF	4		
ERMONT AMS	4		
EZANVILLE US	3		
FONTENAY FC	2		
FOSSES UF		4	
FRANCONVILLE FC	12		
FRETTOISE ES			2
GARGES FCM	3		
GONESSE RC			6
GOUSSAINVILLE FC		8	
GROSLAY FC			1
HERBLAY ES		4	
JOUY FC			4
MAGNY FC			3
MARCOUVILLE CITY CPA			4
MARLY ES	2		
MENUCOURT AS	2		
MERY MERIEL FC		3	
MONTIGNY FC		Abs	
MONTMAGNY FC	4		
MONTMORENCY FC			2
MONTSOULT BAILLET US		4	
NEUVILLE AS		2	
OSNY FC	4		
PARMAIN AC		1	
PERSAN US			4
PIERRELAYE FC		5	
PRESLES USL			0
PUISEUX LOUVRES FC	4		
ROISSY US			2
SARCELLES AAS	5		
SOISY AM FC		6	
ST BRICE FC			Abs
ST LEU FC		2	
ST OUEN AS			8
ST PRIX ES		4	
SURVILLIERS AVENIR		2	
THILLAY ESM		2	
VALLEE DE SAUSSERON	1		
VAUREAL FCM		4	
VEMARS ST WITZ FC		2	
VEXIN AS			3
VIARMES ASNIERES OL			3
VILLIERS FC	4		
TOTAL	**85**	**80**	**72**

AMENDES

DEUIL ENGHIEN FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 30188809 – critérium 10 Avenir poule A du 24/05/25 contre CERGY PONTOISE FC 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

DEUIL ENGHIEN FC 1 : Non réception appel de la feuille de match n° 53040172 – critérium 11 Avenir poule A du 24/05/25 contre CERGY PONTOISE FC 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

FRANCONVILLE FC 1 : Non réception appel de la feuille de match n° 53040169 – critérium 11 Avenir poule A du 24/05/25 contre ERAGNY FC 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

SARCELLES AAS : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049616 du 24/05/2025 – critérium U13 – série 1 poule E à GAFEPB
Amende : 15€

SARCELLES AAS : 1er forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30188810 du 24/05/2025 – critérium U1O Avenir à MARLY LA VILLE ES
Amende : 15€

ANNULATION D'AMENDES

VEXIN AS 21 : Non réception de la feuille de match n° 53043381 – critérium U10 -Série 2 poule A du 10/05/25 contre ST OUEN AS 21 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE FIN DE SAISON

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée) à ROISSY en FRANCE
Complexe Sportif des Tournelles – 55, Rue Houdard

Prochaine Réunion Lundi 9 Juin 2025